

Assemblée générale  
Mardi 9 mai 2023 à 18h30  
A ESPAS, salle de colloque, 1<sup>er</sup> étage  
Rue des Oeuches 10 à Moutier

### ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et liste des présences
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation des résultats de la consultation par écrit AG 2022
4. Approbation du rapport des coprésidents
5. Approbation du rapport de la direction
6. Présentation des comptes 2022
  - Rapport de l'organe de révision des comptes 2022
  - Approbation des comptes 2022
7. Approbation du budget 2023
8. Réélections de membres du comité
9. Divers

Moutier, le 12 mai 2023

## Procès-verbal

### 1. Bienvenue et liste des présences

Le co-président Pierre Coullery préside l'Assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il fait remarquer qu'après 3 ans de Covid, l'AG est à nouveau en présentiel.

Est excusée pour les membres individuels : Grand-Guillaume-Perrenoud Annelise

Sont excusées pour les membres collectifs : Paroisse réformée de Moutier, Commune de Crémines, Commune de Moutier et Commune d'Elay.

La liste des présences est mise en circulation.

L'ordre du jour est accepté par l'ensemble des participants.

### 2. Désignation des scrutateurs

Est désignée comme scrutateur : Isabelle Bilat

### 3. Approbation des résultats de la consultation par écrit AG 2022

Les résultats de la consultation par écrit AG 2022 ont été envoyés aux communes, aux paroisses, aux membres du comité et au vérificateur de comptes. Il a également été mis à disposition au secrétariat pour toutes les personnes intéressées.

Pas de remarque formulée.

Les résultats de la consultation par écrit AG 2022 sont acceptés à l'unanimité.

### 4. Approbation du rapport des coprésidents

Mesdames, Messieurs,

Le transfert de la commune de Moutier dans la République et Canton du Jura, le 1er janvier 2026, constitue un défi majeur pour ESPAS. Nous pouvons affirmer que notre service fonctionne bien. Il fournit des prestations de haute qualité à la population et est bien ancré dans la région. Le comité s'engage à ce que ce soit aussi le cas après le transfert de Moutier dans le canton du Jura. Le comité a ainsi mis en place un groupe de réflexion, qui a identifié trois scénarios pour la prise en charge des soins à domicile lorsque Moutier aura rejoint le canton du Jura.

1. ESPAS demeure une institution indépendante et continue de desservir la région dont elle a actuellement la charge, soit Moutier, dans le canton du Jura, et les communes environnantes, dans le canton de Berne.
2. L'association ESPAS est dissoute et est intégrée à la FASD (Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile du canton du Jura), qui dessert la région dont ESPAS a aujourd'hui la charge (Moutier et les communes environnantes).
3. ESPAS est dissoute et le service est intégré intégralement à la FASD. Les communes environnantes sont desservies par un service bernois, par exemple ASAD (service de la vallée de Tavannes).

Le comité d'ESPAS s'est positionné en faveur de la première option, soit le maintien d'ESPAS comme institution indépendante, reconnue d'utilité publique et financée par les deux cantons. Les premiers échanges avec les deux cantons ne plaident malheureusement pas pour cette solution. Même s'il ne l'a pas encore décidé formellement, le canton du Jura semble privilégier une intégration d'ESPAS à la FASD. Quant au canton de Berne, il nous a invités à participer à l'appel d'offres pour le contrat de prestations qui sera valable à partir de 2026 (voir paragraphe ci-dessous).

En effet, le canton de Berne a lancé un projet de réorganisation des périmètres des soins à domicile. Ce projet nous a été communiqué en octobre 2022. Le but est de réduire le nombre de périmètres de 47 aujourd'hui à un nombre inférieur à définir, et de lancer un appel d'offres pour ces nouvelles régions d'après les règles de l'OMC (Organisation mondiale du Commerce). Le Jura bernois, qui est aujourd'hui desservi par six institutions SAD, sera probablement réuni dans un seul périmètre. Cette réorganisation aura des conséquences importantes sur l'organisation de la prestation SAD dans l'ensemble du canton de Berne.

En 2022, le canton de Berne et Swiss Medical Network, propriétaires des hôpitaux de Moutier et de St-Imier, et l'assurance Visana, ont créé le réseau de l'Arc, qui a pour but d'intégrer tous les services de santé de la région, y compris les SAD.

Depuis sa création, ESPAS fournit des prestations de qualité et collabore étroitement avec les autres prestataires de services de santé de la région, tout en conservant son indépendance. Nous avons constaté que ce paradigme est partagé par les services SAD du Jura bernois.

Au printemps 2022 les six services du Jura bernois ont créé un groupe de travail dont l'objectif est de travailler sur les synergies entre eux et d'approfondir davantage leur collaboration. Nous avons décidé ensemble de prolonger ce projet en précisant nos objectifs communs :

- Préparer les SAD du Jura bernois aux changements imposés par le canton. Des modalités de collaboration entre les six services, voire une fusion seront étudiées.
- Préparer l'appel d'offres pour le futur périmètre « Jura bernois ».
- Parler d'une seule voix dans l'optique d'une collaboration avec le Réseau de l'Arc.

Le comité a décidé qu'ESPAS continuera de participer à ce projet en attendant la décision du canton du Jura concernant la prise en charge des soins à domicile sur le territoire prévôtois.

Du point de vue financier ESPAS s'est bien porté en 2022. Notre service a réalisé un bénéfice de plus de CHF 150'000 qui a été en grande partie attribué aux réserves. La surveillance des charges et la recherche d'économies potentielles restent comme par le passé des tâches importantes. Le comité est régulièrement tenu informé par la direction de l'évolution financière du service. Il veille à une bonne gestion des heures du personnel, sachant que l'équilibre entre les prestations à fournir à nos clients et la dotation en personnel est toujours difficile à trouver.

Le comité est resté stable en 2022. Il est constitué d'Éliane Piquerez, Virginie Heyer, Claire-Lise Coste, et les deux coprésidents Pierre Coullery et Andreas Imboden. Une tâche qui nous incombe toujours est de compléter et de rajeunir le comité. Nous en profitons comme dans les années précédentes pour lancer un appel aux candidatures, qui sont toujours les bienvenues. Nous pouvons assurer que le travail du comité, qui est avant tout d'ordre stratégique, est très intéressant et ne représente pas une charge insurmontable.

Nos remerciements vont au personnel d'ESPAS, tant au niveau de l'administration que des prestations fournies à nos clients, pour la grande qualité de son travail, ainsi qu'à la direction et aux cadres pour leur très bonne gestion durant la période de transition particulière que nous vivons. Un merci en particulier à notre directrice Noémie Koller pour son engagement, son professionnalisme, sa vision stratégique, et la très bonne collaboration qu'elle entretient avec le comité.

Les coprésidents



Andreas Imboden



Pierre Coullery

A la suite de la lecture du rapport, Madame Aude Sauvain demande en quoi consiste la collaboration avec le réseau de l'Arc et qu'elle en est la marge de manœuvre. Andreas Imboden lui explique que le projet du réseau de l'Arc pour le domaine des soins est de créer leur propre réseau (de bout en bout) et ils envisagent même de créer leur propre service de soins à domicile si les collaborations ne sont pas "faciles". Ainsi, nous ne fermons aucune porte concernant la collaboration "utile" à tous. Par contre, nous ne savons pas dans quelles conditions et sous quelle forme, cela n'a pas encore été défini. Noémie Koller ajoute que la mission est de créer leur propre réseau de soins à domicile, tout en sachant que ce n'est pas évident de s'intégrer dans une région où nous sommes déjà implantés. ESPAS ne ferme aucune porte dans ce sens, c'est à en discuter. Nous cherchons avant tout à collaborer avant d'intégrer le projet.

Le rapport des coprésidents est approuvé à l'unanimité.

## 5. Approbation du rapport de la direction

La roue du temps est un cycle continu qui laisse partir les instants au passé avant d'accueillir ceux du présent en attendant et imaginant ceux de demain.

S'inspirant de certaines philosophies, il n'y a alors ni début, ni fin mais chaque moment est un enseignement.

*Des moments fort d'autres plus difficiles, des départs des arrivées, la vie d'une entreprise suit un peu l'image de la roue du temps. Chaque employé, chaque client, laissent au creux de nos murs, une marque, un souvenir, un enseignement.*

*Ainsi, l'année 2022 a dû composer avec les projets et événements suivants :*

### **OPASoc**

L'introduction de L'OPASoc en 2021 a obligé l'intégration de quelques adaptations des exigences à fournir pour le canton en cas de demande ou de modification d'autorisation de pratique ou d'autorisation d'exploiter pour les SAD. ESPAS a ainsi édité pour la première fois sous cette forme-là, un programme d'exploitation et une stratégie de soutien.

*Noémie Koller précise qu'avant c'était l'infirmière-chef qui disposait de l'autorisation d'exploiter et du coup suite à son départ en 2022, il a fallu mettre en place cela pour les deux ICUS. De ce fait, une autorisation d'exploiter a dû être déposée au canton et a été acceptée dans ce sens.*

## **Qualité**

Le système qualité a fait peau neuve et s'est appuyé sur les recommandations « qualité » 2022 éditées par l'association suisse des SAD. Ce travail a demandé un gros effort collectif et chacun a coordonné forces et connaissances pour opérer les mises à jour. Comme les questions de qualité sont en constante évolution, de même que les pratiques, le système continuera son évolution en 2023 avec une mise à jour des protocoles de soins et une digitalisation de tout le système qualité. La création d'une application mobile accessible au personnel sera créée avec pour but de faire de la qualité un outil facile, utile et accessible au quotidien.

## **Home care Data**

Depuis 2022, ESPAS travaille activement au partage de données sur la plateforme HomeCareData. HomeCareData est une plate-forme d'aide et soins à domicile Suisse qui sert à un management de la qualité basé sur les données. HomeCareData permet aux organisations SAD qui travaillent avec l'instrument InterRAI (comme ESPAS) d'utiliser les données provenant de la déclaration des besoins pour assurer la qualité et répondre aux besoins de l'entreprise. Pour cela, les données obtenues et collectées par les spécialistes RAI dans l'instrument d'InterRAI sont anonymisées et transférées à Home Care Data.

## **Organigramme**

Suite à diverses mutations, une réorganisation du service administratif et son organigramme s'est faite. La principale modification structurelle est que la direction des soins est partagée et assumée conjointement par les deux ICUS et la Directrice.

## **Finances et organisation**

2022 marque l'entrée de la comptabilité analytique avec le nouveau manuel des finances cantonal. Grands changements dans la codification des prestations facturables et dans la répartition des charges en centres de coûts. Cette obligation cantonale est une contrainte importante, mais aussi une mesure servant avant tout à des fins d'analyse pour évaluer notre compétitivité dans la branche et mesurer l'atteinte des objectifs d'amélioration demandés par le DSSI.

## **Projets et travaux 2023**

- Création de l'application mobile ESPAS (qualité et communication)
- Travaux et commissions pour l'Avenir d'ESPAS (transfert de Moutier JU)
- Continuité du travail sur l'accueil du nouveau client
- Réorganisation des tâches au sein de l'administration en lien avec des départs en retraite
- Programme de formation interne pour les employés du domaine des soins
- Développement de la visibilité et des collaborations pour le groupe de santé mentale
- Développement d'un groupe ou personne ressource pour les soins palliatifs (une infirmière va faire un CAS en soins palliatifs)
- Développement de l'offre des soins intégrés (collaboration avec les hôpitaux et médecins généralistes).
- Suivi des répercussions de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers.

## En conclusion

Chaque année, lorsqu'il est l'heure de la rétrospective, je me questionne toujours « que penses-tu de cette année, qu'en retiens-tu ? ». Très souvent, ma première réflexion est de dire qu'elle est passée si vite, qu'elle se mélange aux précédentes sans trop s'en démarquer. Mais c'est faux ! Car en regardant de plus près, bien que nos tâches à tous ne se « modifient » pas foncièrement au fil des années, je dirais que nous avons gagné grandement en cohésion d'équipe et fonctionnement interne. Que le secteur de l'administration et le secteur des soins se sont beaucoup investis à partager et renforcer les liens de collaboration dans leur travail quotidien. Une meilleure compréhension de la mission de chacun et une bonne vision d'ensemble de l'organisation d'ESPAS fait grandir l'entreprise et améliore la qualité et la justesse des processus. Naissent ainsi et naturellement la progression des propositions d'amélioration du fonctionnement et la qualité en général.

Un grand merci à chacune et à chacun, qui au travers de son engagement quotidien permet à bon nombre de personnes de rester à domicile, souvent auprès de leur famille, de leurs souvenirs, d'un chat, d'un chien en gardant une qualité de vie saine et en toute sécurité. Chaque visite est un sourire, une parole, un geste dans la journée de celui qui le reçoit et souvent cela compte énormément :

« Prendre soin ». Alors simplement un grand bravo à tous pour votre investissement dans ce domaine et soyons tous très fiers de l'utilité indéniable de notre métier.

En route pour 2023 !



Noémie Koller  
Directrice

Moutier, le 12.04.2023

Le rapport de la Directrice est approuvé à l'unanimité.

## 6. Présentation des comptes 2022

Le responsable des finances, Quentin Saner présente les comptes.

### Commentaires comptes 2022

L'exercice 2022 n'a rencontré aucune grande variation, les charges et produits respectent globalement le budget 2022. A part l'achat de deux nouveaux véhicules Dacia, il n'y a pas eu de dépenses exceptionnelles. L'activité d'ESPAS montre une bonne stabilité au fil des années.

Les principales différences du compte de bilan s'expliquent de la manière suivante :

### **Liquidités**

Augmentation des liquidités liée à la diminution des factures ouvertes au 31.12.2022.

### **Immobilisations financières**

Augmentation des parts sociales de CHF 20'000.00 (nous avons ouvert un compte dans une autre relation bancaire).

### **Immobilisations corporelles mobiles**

Augmentation à la suite de l'achat de deux véhicules et deux vélos électriques (parc automobile, parc informatique,...).

### **Dettes résultant de livraisons et prestations**

Diminution du nombre de factures ouvertes au 31.12.22.

### **Provisions à long terme**

Augmentation des provisions à l'attribution d'une partie du bénéfice dans les réserves.

### **Capital d'organisation**

Augmentation de CHF 4'457, soit le bénéfice annuel de l'exercice.

**Les principales différences du compte de résultat s'expliquent de la manière suivante :**

### **Charges de personnel**

200'000 de différence

1. Augmentation des charges suite à une rotation au sein de l'administration à la suite de deux départs (salaires doublés).
2. Octroi d'un renchérissement de 0.40% versé sous forme de prime et de deux échelons supplémentaires.
3. Augmentation des cotisations aux assurances APG maladie et accident professionnel et non professionnel.

### **Résultat financier**

Hausse des charges de CHF 10'089 à la suite de l'ouverture d'un mandat de gestion de fortune auprès de notre nouvelle relation bancaire ou la variation de cours non réalisée est comptabilisée dans les charges financières.

### **Produit d'exploitation :**

Modification du calcul de la subvention cantonale pour 2022 qui a été favorable à ESPAS.

Contribution des pouvoirs publics.

Il en résulte un bénéfice de CHF 4'457.- après une attribution au fond de réserve de CHF 158'500

**Les principales différences des annexes de l'organe de révision s'expliquent de la manière suivante :**

L'excédent de revenu nous a permis de faire des attributions aux réserves qui n'ont que très peu fluctué sauf :

- 65'000 à la réserve salaire en prévision de fluctuation de l'activité, d'adaptations salariales (grille jurassienne) ou de mesures compensatoires liées au transfert de Moutier dans le canton du Jura.
- 50'000 à la réserve gestion de projets en prévision des frais à venir pour le transfert de Moutier au Jura ainsi que pour le projet « Grand Chasseral » pour le regroupement des périmètres dans le Jura bernois

- 43'500 à la réserve prime du personnel dans le but de remercier et fidéliser le travail du personnel, principal acteur du bénéfice réalisé. Le personnel a assumé une charge de travail plus importante en raison des absences non compensées particulièrement au niveau des cadres de l'administration.

### **Rapport de l'organe de révision des comptes 2022**

Ce dernier est remis en pièce jointe.

### **Approbation des comptes 2022**

Les comptes 2022 ainsi que le rapport de l'organe de contrôle sont approuvés à l'unanimité.

## **7. Approbation du budget 2023**

Le budget a été calculé en fonction de la situation connue en fin d'année 2022.

### **31. Salaire soins**

Octroi de 1.20% accordé par le canton et un échelon (0.80%) par le comité.

Octroi de deux échelons supplémentaires afin de rattraper complètement le retard et être à jour.

Départ de l'adjointe de direction, remplacée au niveau de l'administration.

### **33. Salaires direction, administration**

Renchérissement et octroi d'échelon.

Engagement dans l'administration pour combler le départ de l'adjointe de direction.

Départ de la responsable administrative et RH où le salaire a été doublé le temps de la rotation.

### **39. Autres charges de personnel**

CHF 67'000 prévu au budget en 2022, cependant des formations n'ont pas eu lieu par faute de temps (départ adjointe de direction / qualité (autorisation exploitation) / projet (téléalarme).

2023 : deux CAS en psychologie et formation de la douleur, formations RAI (Resident Assessment Instrument), des ateliers pratiques de formation interne.

### **Projet**

CHF 10'000 des travaux en lien avec le transfert de Moutier dans le canton du Jura.

### **53. Entretien et réparation**

CHF 18'600 au budget 2022 donc positif il n'y a pas eu de grands investissements à faire au niveau de la réparation du mobilier.

Achat de nouvelles tablettes informatique pour environ CHF 10'000.

### **59. Autres charges d'exploitation**

Aucune attribution aux réserves prévues à l'avance cela dépendra du résultat 2023.

## **75. Charges financières**

Variation de cours non réalisé du mandat de gestion de fortune environ CHF 10'000.

Afin d'arriver à un bénéfice de CHF 2'261, des prélèvements de CHF 10'000 dans la réserve salaire et un prélèvement de CHF 20'000 dans la réserve informatique pour la création d'un intranet ont été accordés par le comité.

Le budget 2023 est approuvé à l'unanimité.

## 8. Réélections de membres du comité

Claire-Liste Coste, membre du comité présente ce point.

Les deux coprésidents actuels ayant du plaisir dans leur tâche et fonction et donnant entière satisfaction au comité, se portent candidats à leur réélection.

A ce jour, le comité n'a reçu aucune autre candidature à ce poste. Néanmoins, y-a-t-il des propositions ou des candidatures parmi l'Assemblée ? Aucune

Pierre Coullery et Andreas Imboden sont réélus dans leurs fonctions de coprésidents à l'unanimité. Pierre Coullery ajoute qu'ils seront présents encore jusqu'en 2026 et après cela dépend de ce que deviendra ESPAS suite au transfert de Moutier.

Pierre Coullery soumet la réélection de Claire-Lise Coste, membre du comité, au vote. Claire-Lise Coste est réélue dans sa fonction de membre du comité à l'unanimité.

## 9. Divers

Aude Sauvain demande en quoi consiste la zoothérapie ? Noémie Koller informe que c'est une pratique en lien avec la thérapie avec comme médiateur l'animal. Le groupe santé mentale d'ESPAS s'est doté d'une professionnelle soignante et zoothérapeute en même temps. Nous avons constaté un réel bénéfice pour certain client. Malheureusement, cette thérapie n'est pas reconnue pas les caisses maladies et est aux frais d'ESPAS.

Noémie Koller avance le fait que pour ESPAS, cette période de transfert de Moutier dans le canton du Jura présente tout un lot d'incertitudes, autant pour les employés (65), que pour nos clients (285). Nous essayons de travailler sans relâche afin de trouver des pistes le plus rapidement possible en vue d'avertir les employés et de leur assurer une sécurité de l'emploi. Nous souhaitons rester sous la même entité que nous sommes en desservant les mêmes périmètres que nous avons actuellement. Pierre Coullery ajoute que le transfert de Moutier est un important dossier pour le comité, mais qu'ils vont tout faire pour maintenir l'indépendance d'ESPAS. En effet, ESPAS est apprécié et reconnu de la population. Le financement joue cependant un rôle prépondérant dans la décision finale. Dans tous les cas, les employés seront soutenus.

Le coprésident, Pierre Coullery adresse ses remerciements à l'Assemblée pour sa présence et invite les personnes à rester pour l'apéritif qui suit.

L'assemblée est levée à 19h25.

## ESPAS



Pierre Coullery  
Coprésident



Andreas Imboden  
Coprésident



Justine Rizzo  
Pour le PV